

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du 22/02/2023

Date de la convocation : 17/02/2023

Date d'affichage : 17/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de février, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 16 / 21.

Votants : 18 / 21.

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Grillot, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier.

Mesdames, Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Mondon.

Absents : Mesdames Monerrat, Mourvillier – Monsieur Garetti.

Excusé : /.

Procurations : de Madame Lopes à Monsieur Moulin – De Madame Miserolle à Monsieur Ronze.

Monsieur MOULIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2023.

Madame Chaintreuil n'a pas reçu le procès-verbal et s'abstient de voter de ce fait.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Eglise de Saint-Ange - FEDER – Demande de subvention au titre des fonds Européens.

Rapporteur : Monsieur MOULIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la sollicitation des Fonds Européens pour la mise en valeur du site de Saint-Ange et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°2

Objet : Eboulement de marne sous mur du cimetière – Demande de subvention au Conseil

Départemental.

Rapporteur : Monsieur MOULIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la sollicitation du Conseil Départemental pour la consolidation de la marne et du mur de soutènement du cimetière et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°3

Objet : Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables - Liste n°5980400111.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 353.02 euros et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°4**Objet : ACCA – Remboursement de la subvention de 2000 euros pour raccordement au réseau.****Rapporteur : Monsieur Grillot.**

Après en avoir délibéré, le projet de raccordement aux différents réseaux n'ayant pas été réalisé, sur proposition des membres de l'ACCAS, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le remboursement de la subvention consentie à l'ACCA en février 2020.

Délibération n°5**Objet : Tarifs communaux 2023.****Rapporteur : Monsieur Grillot.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (Pour : 17 – Contre : 0 – Abstention : 1 (Madame Grillot)) approuvent les tarifs mentionnés ci-dessous et autorisent le maire signer tout document y afférent.

BUDGET M57 :

SALLE DES FETES			
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2022 (En euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2023 (En euros)	
		De novembre à avril inclus	De mai à octobre inclus
Particuliers peyrinois. (La journée jusqu'à 2h00 du matin)	210.00	225.00	220.00
Associations peyrinoises. (La journée jusqu'à 2h00 du matin) – Délibération du 21/07/2021 porte à 2 gratuités par an.	155.00	170.00	165.00
Autres et associations extérieures. (La journée jusqu'à 2h00 du matin)	415.00	430.00	425.00
Caution		700.00	

LOCATION GYMNASSE			
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2022 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2023 (en euros)	
		De novembre à avril inclus	De mai à octobre inclus
Particuliers peyrinois. (La journée et jusqu'à 2h00 du matin)	260.00	293.00	285.00
Associations peyrinoises. (La journée jusqu'à 2h00 du matin) - Délibération du 21/07/2021 porte à 2 gratuités par an.	155.00	188.00	180.00
Caution		500.00	

SALLE COMMUNALE DE L'ECOLE MATERNELLE

Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2022 (En euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2023 (En euros)	
		De novembre à avril inclus	De mai à octobre inclus
Occupation prestation payante association	12.00 euros l'heure	16.00 euros l'heure	14.00 euros l'heure
<u>Associations peyrinoises.</u>	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Autres et associations extérieures.	78.00 euros la ½ journée	83.00 euros la ½ journée	80.00 euros la ½ journée
Caution pour particulier ou autre.	515.00		

SALLE EVOLUSON (limitée à 19 personnes maximum pour des raisons de sécurité)

Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2023 de novembre à avril inclus (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2023 de mai à octobre inclus (en euros)
Locations aux associations extérieures (Pour 3h00 maximum à partir de 18h).	55	50.00
Locations journée aux associations extérieures	140	130
Location ½ journée (8-13h ou 13h-18h) aux associations extérieures	83	80
Associations peyrinoises et institutions.	Gratuité pour la gestion de l'association (CA, Bureau ou AG)	
Caution	155.00	

SAINT-ANGE

Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2022 (En euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2023 (En euros)	
		De novembre à avril inclus	De mai à octobre inclus
Tarif unique pour le week-end	260.00	280.00	270.00
Caution week-end	500.00		
Location à la journée en semaine uniquement	155.00	165.00	160.00
Caution	100.00		
Location association peyrinoise (Cf : Délibération du 21/07/2021)	2 Gratuités par an		
Caution	500.00		
Location de 12h00 à 14h30, comprenant la salle et son extérieur, pour les associations de randonnées, ou autres disciplines.	55.00	58.00	56.00
Caution	100.00		

Délibération n°6

Objet : Rénovation des installations électriques avec passage en LED – Modification N°1 du marché attribué à la Société SPIE.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Sur avis de la Commission d'Ouverture des Plis du 16/02/2023, portant modification du marché de travaux, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la modification n°1 du marché de travaux de la société SPIE selon l'enregistrement suivant :

Montant initial du marché de travaux : 49 912.65 euros HT.
Modification n°1 du marché de travaux : 895.50 euros HT.

Ce qui porte le montant du marché de travaux à : 50 808.15 euros HT.

Le maire est autorisé à signer la modification n°1 du marché ainsi que tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Marché de travaux de voiries 2023 - lancement d'une consultation d'entreprises.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation d'entreprises. Il est précisé que ce marché sera alloté selon les thématiques suivantes : *Réfections de Voiries - Sécurisation - Signalisation - Réseaux - Espaces verts – Incorporations de voiries – Autres...* Le maire est autorisé à publier le marché et à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°8

Objet Rénovation énergétique des bâtiments publics - Lancement des consultations pour des études et travaux et sollicitations des financeurs.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le lancement de consultations de Bureau d'études afin de, prendre en compte la réglementation thermique (RT) sur les bâtiments existants, chiffrer et justifier les économies d'énergie générées ainsi que la baisse escomptée des émissions de gaz à effet de serre des travaux. A l'issue des études, une consultation d'entreprises sera lancée, sur le principe de l'allotissement des travaux.

Les financeurs suivants seront sollicités :

- Conseil Départemental au titre des 'Projets de Cohérence Territoriale'.
- Le 'Fonds vert' dans le cadre de l'accélération écologique des territoires.
- L'Etat au titre de la DSIL – DETR.
- Le SDED dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.
- Tout autre financeur.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°9

Objet : Vente de 3 places de stationnement – Déclassement des 3 places de stationnement / rapport du Commissaire-Enquêteur.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le déclassement des 3 places de stationnement, contiguës à la Maison Vallier - 10 rue du Puits à Peyrins, par référence, au résultat de l'enquête, aux conclusions et à l'avis favorable mentionnés dans le rapport du Commissaire Enquêteur. Il décide de poursuivre la vente des 3 places de stationnement par référence à l'avis favorable. La présente délibération, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Préfecture seront transférées en Préfecture. Le Maire est autorisé à signer tout document permettant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°10

Objet : Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des Adjointes techniques au 01/03/2023.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Sur avis favorable de la Commission du personnel du 8 février 2023, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la création d'un poste à temps plein pour renforcer l'équipe en période estivale. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°11

Objet : Approbation du règlement 2023 du budget participatif de Peyrins.

Rapporteur : Madame Grillo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 16 - Contre : 2 (Monsieur Ronze – Madame Miserolle) - Abstention : 0) approuve le règlement 2023 du budget participatif de Peyrins dont le montant maximum est fixé à 22 500.00 euros. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Décision du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- Abattage de 3 pins dans la montée de Cotabillet.
- Achat de 2 ordinateurs pour la bibliothèque.
- Achat d'un siège pour le secrétariat.
- Installation d'une alarme incendie pour la mairie et la bibliothèque.
- Participation citoyenne : fourniture et pose d'une fontaine.
- Mise en conformité des blocs de secours de l'école élémentaire.
- Entretien du terrain de foot.
- Cloisonnement du gymnase.
- Travaux d'égoutage sur la commune.

RASED

Monsieur Ronze demande si nous avons pu bloquer la facture du RASED signée par l'équipe spécialisée ?

Monsieur Barneron : cette facture n'est toujours pas payée.

Facturation du coût de fonctionnement du RASED

Les communes demandent des annulations de titres de recettes pour 10 – 12 euros.

La future convention, de participation aux frais de fonctionnement du RASED, qui sera signée entre les communes membres du Réseau et la mairie de Peyrins, gestionnaire des crédits, devra prévoir un montant en-dessous duquel l'annulation ne sera pas possible.

Eglise de Saint-Ange – Lot 'couverture'

Monsieur Grillo informe que le délai relatif à la livraison des tuiles s'allonge.

Monsieur Moulin : nous avons une contrainte puisque nous devons justifier les réparations de la toiture auprès de l'assureur SMACL d'ici le 30 juin 2023 pour une indemnisation de 23 105.43 euros.

Après avoir fait le point avec notre maître d'œuvre il serait possible de facturer certains postes du devis.

L'obligation du compostage en 2026

Monsieur BOUCHON demande si nous avons reçu les informations de la Communauté d'Agglomération pour pouvoir répondre à cette obligation ?

Réunion du conseil municipal en 2023 :

Le prochain conseil municipal se réunira le lundi 27/03/2023 à 19h30.

Dates des conseils municipaux suivants : 26/04/2022 – 17/05/2023 – 14/06/2023 – 19/07/2023 – 20/09/2023 – 18/10/2023 – 22/11/2023 – 13/12/2023.

Le Maire,

Philippe BARNERON.

